

PROCÈS-VERBAL de la 528^e séance ordinaire du conseil municipal de Val-d'Or, tenue le mardi 2 juillet 2024, à 19 h 31, au lieu habituel des délibérations et diffusée sur la page Facebook de la Ville ainsi qu'en différé sur son site Web.

SONT PRÉSENTS : Mme la mairesse Céline Brindamour ainsi que les conseillers et conseillères M. Maxime Gagné, M. Martin Lavoie, M. Jean St-Jules, Mme Sylvie Hébert, Mme Lisyane Morin et M. Yvon Rodrigue.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTES : Me Sophie Gareau, directrice générale, Mme Chantale Gilbert, trésorière et Mme Christine Saillant, assistante-greffière.

SONT ABSENTS : M. Benjamin Turcotte, conseiller, Mme Èveline Laverdière, conseillère et Me Mylène Grondin, greffière.

Les membres du conseil présents formant quorum, Mme la mairesse déclare la séance ouverte.

RÉSOLUTION 2024-247

Adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Lavoie,

APPUYÉ par le conseiller Yvon Rodrigue,

QUE l'ordre du jour de la 528^e séance ordinaire du conseil municipal de Val-d'Or, tenue le mardi 2 juillet 2024 à 19 h 31, au lieu habituel des délibérations et diffusée sur la page Facebook de la Ville ainsi qu'en différé sur son site Web, soit et est adopté tel que rédigé.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2024-248

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 17 juin 2024.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean St-Jules,

APPUYÉ par le conseiller Yvon Rodrigue,

QUE le procès-verbal de la 527^e séance ordinaire du conseil municipal de Val-d'Or, tenue le lundi 17 juin 2024 à 19 h 32, au lieu habituel des délibérations et diffusée sur la page Facebook de la Ville ainsi qu'en différé sur son site Web, soit et est approuvé tel que rédigé.

Conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la lecture de ce procès-verbal par la greffière n'est pas nécessaire, une copie du projet ayant été remise à chacun des membres du conseil municipal au plus tard deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance, et tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2024-249

Adoption du règlement 2024-35 amendant le règlement 2014-09 sur l'émission des permis et certificats (conteneurs).

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

APPUYÉ par le conseiller Jean St-Jules,

QUE le règlement 2024-35 amendant le règlement 2014-09 concernant l'émission des permis et certificats s'appliquant à l'ensemble du territoire de la Ville de Val-d'Or, soit et est adopté tel que rédigé.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

RÉSOLUTION 2024-250

Adoption du règlement 2024-36 amendant le règlement 2024-06 sur la tarification (conteneurs).

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lisiane Morin,

APPUYÉ par le conseiller Martin Lavoie,

QUE le règlement 2024-36 amendant le règlement 2024-06 sur la tarification des biens, des services et des activités, soit et est adopté tel que rédigé.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

RÉSOLUTION 2024-251

Adoption du règlement 2024-13 - Citation -Église et presbytère Saint-Edmond de Vassan.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

APPUYÉ par la conseillère Lisiane Morin,

QUE le règlement 2024-13 visant à citer à titre de bien patrimonial l'église et le presbytère Saint-Edmond-de-Vassan, soit et est adopté tel que rédigé.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

RÉSOLUTION 2024-252

Autorisation de signature - cession des lots 6 481 125, 6 481 127 et servitude temporaire pour le lot 6 481 128 au MTQ (ch. des Explorateurs).

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Yvon Rodrigue,

APPUYÉ par le conseiller Maxime Gagné,

QUE la mairesse et la greffière, ou leurs représentants légaux, soient et sont autorisées à signer, pour et au nom de la Ville, un acte de cession à titre gratuit sans garantie légale en faveur du ministère des Transports et de la Mobilité durable des lots 6 481 125 et 6 481 127, du cadastre du Québec, en plus d'un acte de servitude temporaire de 3 ans pour le lot 6 481 128, du cadastre du Québec, ainsi que tout document nécessaire pour donner plein effet aux présentes résolutions.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

RÉSOLUTION 2024-253

Approbation de la liste des salaires versés et compte à payer pour le mois de mai 2024.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lisiane Morin,

APPUYÉ par le conseiller Jean St-Jules,

QUE la liste des salaires versés ainsi que des comptes payés et à payer pour le mois de mai 2024, telle que ci-dessous détaillée et totalisant 19 446 427,75 \$ (certificat de crédits suffisants n° 219), soit et est approuvée telle que préparée.

DESCRIPTION	MONTANT
Salaires versés (périodes 09, 10 & 11)	1 329 847,66\$
Chèques émis (181443 à 181590)	10 747 526,63 \$
TEF émis (T14891 à T15191)	5 170 335,06 \$
Comptes à payer	2 198 718,40\$
TOTAL :	19 446 427,75 \$

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

RÉSOLUTION 2024-254

Approbation des états financiers au 31 décembre 2023 de Transport La Promenade inc.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Yvon Rodrigue,

APPUYÉ par le conseiller Martin Lavoie,

QUE les états financiers au 31 décembre 2023 de Transport La Promenade inc., préparés par M. Daniel Tétréault, CPA, montrant des revenus de 474 841 \$ et des dépenses de 495 717 \$, soient et sont approuvés tels que préparés.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

RÉSOLUTION 2024-255

Approbation du rapport d'exploitation et des états financiers de la Corporation Taxibus pour son exercice financier se terminant le 31 décembre 2023.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Yvon Rodrigue,

APPUYÉ par le conseiller Martin Lavoie,

Que le rapport d'exploitation ainsi que les états financiers de la Corporation Taxibus de Val-d'Or pour son exercice financier se terminant le 31 décembre 2023, montrant des revenus de 625 005 \$, des dépenses de 621 928 \$ et un excédent de revenus sur les dépenses de 3 077 \$ soient et sont approuvés tels que présentés.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

ATTENDU QUE l'Aéroport régional de Val-d'Or désire obtenir une aide financière de 720 540 \$ dans le cadre du projet concernant la réfection des infrastructures essentielles.

ATTENDU QUE la Ville désire contribuer à ce projet;

ATTENDU QUE cette aide financière est prise à même le surplus affecté;

RÉSOLUTION 2024-256

Engagement auprès de l'Aéroport régional de Val-d'Or (ARVO) relativement à sa demande de soutien financier au projet de réfection des infrastructures essentielles.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean St-Jules,

APPUYÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE la Ville s'engage à contribuer financièrement au projet de réfection des infrastructures essentielles de l'Aéroport régional à la hauteur d'un montant de 720 540 \$ pour l'année 2024-2025.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

COMMENTAIRE
Correspondance.

L'assistante-greffière n'a retenu aucune correspondance à porter à l'attention du conseil municipal.

COMMENTAIRE
Période de questions réservée au public.

Aucune question.

RÉSOLUTION 2024-257
Levée de la séance.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert,
APPUYÉ par la conseillère Lisyane Morin,
QUE la séance soit levée.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

Et la séance est levée à 19 h 46.

SIGNÉ

CÉLINE BRINDAMOUR, mairesse

SIGNÉ

**CHRISTINE SAILLANT,
Assistante-greffière**